

Déclaration liminaire

A Paris, le 30 novembre 2023

Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail du réseau « Alimentation »

F3SCT Alim

Mercredi 30 novembre 2023

Moyens de la F3SCT « Alimentation »

Nous voici entrés dans une nouvelle ère du dialogue social : des instances renouvelées, des nouvelles prérogatives, les sujets ministériels propres à la technicité du réseau alimentation (BOP206) devront être traités au sein de cette instance dont les sujets d'importance tels que l'impact sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail lors de la mise en œuvre de la police sanitaire unique (PSU), mais aussi pour les thématiques des abattoirs, des SIVEP, et l'ensemble des contrôles et inspections réalisés par les agents du réseau « Alimentation ».

FO Agriculture s'interroge :

- Sur le dimensionnement des structures et des équipes pour mener à bien ces missions pour lesquelles nous sommes particulièrement attendus.
- Sur les moyens de la DGAI à répondre à l'ensemble des sollicitations (financière, personnelle, organisationnelle) dans le cadre de la F3SCT, la DGAI a-t-elle été organisée en conséquence et dispose-t-elle d'une équipe dédiée à ces missions ?
- Sur de possibles interférences entre les différents donneurs d'ordres aux services départementaux (DGAI, DRAAF et préfecture), comme cela a été le cas notamment lors de la dernière coupe du monde de rugby avec une décision préfectorale allant à l'encontre des dispositions réglementaires en matière d'hygiène.

L'épuisement des agents

Nous vous alertons une nouvelle fois sur l'état d'épuisement et de découragement de nombreux collègues face aux difficultés croissantes rencontrées au quotidien dans l'exercice de leurs missions. Les carences en termes d'effectifs et moyens génèrent pressions et tensions insoutenables. De nombreux collègues pourtant aguerris et investis dans leur mission sont amenés à se réorienter professionnellement.

Pour arrêter cette spirale infernale, **FO Agriculture** demande à la DGAI de défendre un plan de recrutement à la hauteur de ses missions toujours plus importantes en qualité et en quantité.

Contaminations d'agents des SIVEP par des gaz de fumigation

Cela fait plus de 15 mois que **FO Agriculture** vous alerte sur la situation des collègues en charge des contrôles de produits végétaux. Ces derniers sont régulièrement exposés à des conteneurs traités par des gaz de fumigation sans en avoir connaissance (identification absente, ventilation non réalisée). De nombreux États membres (BE, NL, ES, LT, DE) ont mis en place, depuis de nombreuses années, des mesures de recherches de gaz avant toute inspection des conteneurs pour assurer la sécurité de leurs agents.

FO Agriculture demande à la DGAI de prendre ses responsabilités en vue d'assurer la sécurité des agents des SIVEP en systématisant la mesure de gaz dans les conteneurs dans tous les SIVEP concernés. À ce stade, les collègues en charge de ces contrôles sont en stress permanent et craignent pour leur santé avant et pendant chaque inspection.

Pour les agents victimes d'intoxications graves du fait du type de produit utilisés pour la fumigation (neurotoxiques), **FO Agriculture** demande à la DGAI quel accompagnement est mis en place pour ces personnels ? **FO Agriculture** demande que de telles intoxications soient reconnues en tant que maladie professionnelle !

FO Agriculture dénonce l'absence de mesures de mise en sécurité des collègues du SIVEP lors de ces contrôles et l'absence d'accompagnement de l'agent par la DRAAF dans ses démarches médicales alors que l'agent est atteint de troubles neurologiques graves.

Cette situation est inacceptable et révoltante ! Combien d'agents devront être intoxiqués avant que la DGAI prenne ses responsabilités pour l'ensemble du territoire ?

FO Agriculture accompagnera les agents dans leurs démarches administratives et judiciaires suite à ces accidents de travail.

Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP 24)

FO Agriculture vous fait part des inquiétudes des agents notamment sur les conditions de mise en œuvre des inspections lors des JOP24 et sur le nombre important d'inspections à réaliser en Île de France et dans les départements concernés par la programmation d'inspections dans les établissements de restauration collective en charge de la fourniture des repas aux athlètes ainsi que dans les lieux de restauration notamment à proximité des emplacements des épreuves.

La circulaire de la première ministre du 22 novembre 2023 relative à l'accompagnement des agents mobilisés pendant les JOP 24 prévoit notamment :

- des modifications du RIALTO de leur structure ;
- des permanences et des astreintes ;
- des restrictions aux prises de congés ;
- des « gels » temporaires d'affectation .

Les agents dans les services d'inspections déjà largement mobilisés vont ainsi se voir priver d'une partie de leurs droits. Par ailleurs, il serait intéressant que la DGAI explique les leviers indemnitaires signalés par cette circulaire dans l'instance compétente.

Rôle du représentant du personnel

Pour conclure, **FO Agriculture** insiste sur le rôle des représentants des personnels, acteurs identifiés de la santé, sécurité, et conditions de travail, régulièrement lanceur d'alertes qui malheureusement se retrouvent très souvent en porte-à-faux dans leurs structures. Il appartient à la DGAI de valoriser et protéger ces acteurs de prévention.

FO Agriculture n'hésitera pas à vous remonter toute discrimination subit par ces agents investit dans leur rôle de représentants des personnels.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

